

RCS : EVRY
Code greffe : 7801

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de EVRY atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2013 B 00730
Numéro SIREN : 791 547 821
Nom ou dénomination : 5 FOIS 5

Ce dépôt a été enregistré le 01/10/2019 sous le numéro de dépôt 23172

Greffe du tribunal de commerce d'Evry



Acte déposé en annexe du RCS

Dépôt :

Date de dépôt : 01/10/2019

Numéro de dépôt : 2019/23172

Type d'acte : Procès-verbal d'assemblée générale mixte
Changement de président

Déposant :

Nom/dénomination : 5 FOIS 5

Forme juridique : Société par actions simplifiée

N° SIREN : 791 547 821

N° gestion : 2013 B 00730



Acte déposé au Greffe du Tribunal de Commerce d'EVRY	
	Lo : 01 OCT. 2019
Numéro: 23172	

5 FOIS 5

SAS au capital de 1 000 euros

Siège : 6 chemin de Pierrotone

91310 LEUVILLE SUR ORGE

RCS EVRY : 791 547 821

ASSEMBLEE GÉNÉRALE MIXTE

L'an deux mille dix neuf

Le 16 septembre

A 20 heures,

Les actionnaires de la société 5 FOIS 5, société par actions simplifiée au capital de 1 000 euros, dont le siège social est situé 6 chemin de Pierrotone 91310 LEUVILLE SUR ORGE, immatriculée au RCS de EVRY, sous le numéro SIREN 791 547 821, se sont réunis au siège social, sur convocation qui leur a été adressée individuellement.

Il a été établi une feuille de présence, qui a été signée par les actionnaires présents ainsi que par les représentants et les mandataires des actionnaires non présents.

L'assemblée est présidée par Mme Cécile JOANNIS, président de la société 5 FOIS 5.

Le président communique à l'assemblée la feuille de présence dont il résulte que 2 actionnaires, représentant 100 actions sur les 100 actions composant le capital social, sont présents ou régulièrement représentés.

Le président déclare que l'assemblée est valablement constituée et qu'elle peut valablement délibérer et prendre ses décisions à la majorité requise.

Les documents suivants sont présentés aux actionnaires :

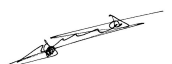
- la copie de la lettre de convocation adressée à chaque actionnaire ;
- les pouvoirs des actionnaires représentés par des mandataires ;
- la feuille de présence ;
- le rapport du président ;
- le texte des résolutions soumises au vote de l'assemblée.

Le président déclare par ailleurs que les documents requis ont été adressés aux actionnaires dans les forme et délai prévu par les statuts de la société.

L'assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le président rappelle que l'assemblée est réunie pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

h es



Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 mars 2019 ;

- Affectation du résultat et éventuellement distribution d'un dividende ;
- Approbation des conventions réglementées intervenues entre la société et les actionnaires ;
- Prise d'acte de la démission des fonctions de présidente de Mme Cécile JOANNIS
- Nomination de M. Philippe JOANNIS aux fonctions de président ;

Puis lecture est donnée du rapport du président.

La discussion est ouverte.

Personne ne demandant plus la parole, le président propose de voter sur les résolutions figurant dans le texte des résolutions ou décidées par les actionnaires :

Première résolution

L'assemblée générale approuve le rapport de gestion du président et les comptes de l'exercice clos le 31 mars 2019 et lui donne quitus de sa gestion.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Deuxième résolution

L'assemblée générale approuve la proposition d'affectation du résultat qui lui a été présentée.

En conséquence, les bénéfices de l'exercice se montant à la somme de 13 947 euros, sont affectés comme suit :

- Résultat de l'exercice : 13 947 €
- Report à nouveau : 20 208 €
- Total distribuable : 34 155 €
- Dividende total revenant aux actionnaires : 28 572 €;
- Le solde au poste report à nouveau : 5 583 €;

Le dividende à répartir au titre de l'exercice est fixé à 285,72 € par action. Il sera mis en paiement le 16 septembre 2019, après déduction de la flat tax (30 %)

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

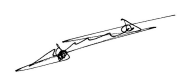
Troisième résolution

Le montant des dividendes mis en distribution au titre des trois exercices précédents ont été les suivants :

- Exercice n-1 : 0 € par action, 100 actions,
- Exercice n-2 : 0 € par action, 100 actions,
- Exercice n-3 : 0 € par action, 100 actions,

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

g or



Quatrième résolution

Les actionnaires prennent acte de la démission remise par Mme Cécile JOANNIS le 16 septembre 2019 de ses fonctions de présidente de la société à compter du 16 septembre 2019.

Ils lui donnent quitus entier et définitif de sa gestion.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Cinquième résolution

La collectivité des actionnaires décide de nommer pour une indéterminée, M. Philippe JOANNIS, demeurant 6 chemin de Pierrotone 91310 LEUVILLE SUR ORGE, aux fonctions de président de la société en remplacement de Mme Cécile JOANNIS, présidente démissionnaire.

M. Philippe JOANNIS, déclare accepter ces fonctions et déclare n'être frappé d'aucune des condamnations, incapacités ou déchéances susceptibles de lui interdire l'accès à ces fonctions. Il s'engage à exercer ces fonctions dans les conditions prévues par la loi et les statuts de notre société.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Sixième résolution

La collectivité des actionnaires décide qu'en conséquence du remplacement du président, l'article 32 des statuts est modifié comme suit :

Article n° 32 – Nomination des présidents

Aux termes d'une décision collective en date du 16 septembre 2019, M. Philippe JOANNIS a été nommé président en remplacement de Mme Cécile JOANNIS pour une indéterminée, à compter du 16 septembre 2019.

Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'une copie ou d'un extrait certifié conforme du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toute formalité de publicité afférente aux résolutions ci-dessus adoptées.

De tout ce qui précède il a été établi le présent procès-verbal qui a été signé, par tous les associés pour servir et valoir ce que de droit.

Signatures

